

**BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023**

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
  - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
  - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
  - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
  - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
  - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
  - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
  - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
  - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
  - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
  - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
  - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
  - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- 
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
  - Roland TABART - Maire d'ARZON
  - Patrick EVENO - Maire de BADEN
  - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
  - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
  - Yves DREVES - Maire de LE BONO
  - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
  - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
  - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
  - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
  - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
  - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
  - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
  - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
  - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
  - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
  - Sylvie SCULO - Maire de SENE
  - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
  - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,  
David ROBO



**SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023**

**AFFAIRES FONCIERES**

**PORTAGE FONCIER - MEUCON  
RACHAT PARCELLE AC 140**

Le 28 février 2019, l'agglomération a acquis par portage foncier, pour le compte de la commune de Meucon, la parcelle cadastrée en section AC N° 140, d'une superficie totale d'environ 139 m<sup>2</sup>, classée en zone Ua au document d'urbanisme, au prix de 115 000 €.

La maîtrise foncière avait été sollicitée dans le cadre du maintien des commerces et de la revitalisation du centre bourg.

En raison du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement, l'agglomération avait été initialement sollicitée pour assurer la réserve foncière de cette propriété pendant un maximum de 5 ans avec la possibilité de proroger une fois le portage de 5 ans, la propriété concernée ayant été identifiée en secteur de renouvellement urbain.

La commune de Meucon va procéder au rachat par anticipation de cette réserve foncière.

La cession interviendra selon les termes mentionnés dans la convention de réserve foncière signée entre les parties le 17 décembre 2018 et son avenant du 24 février 2020.

Aussi, il vous est proposé de :

- *décider de céder à la commune de MEUCON, selon les termes prévus dans la convention de réserve foncière du 17 décembre 2018 et son avenant du 24 février 2020, la propriété située LE BOURG sur la commune de MEUCON (56890), constituée par la parcelle cadastrée en section AC n° 140 (139 m<sup>2</sup>), classée en zone Ua au document d'urbanisme ;*
- *décider que l'ensemble des frais relatifs à l'acte de revente sera à la charge de la communauté d'agglomération conformément à la convention de réserve foncière et au dispositif de minoration visant à favoriser le renouvellement urbain ;*
- *donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous actes et documents et accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires ;*
- *autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Mise en ligne le 11/04/2023

Direction générale des Finances publiques

Le 08/02/2023

Direction départementale des Finances publiques du Morbihan

Pôle d'évaluation domaniale

35, Boulevard de la Paix / BP 510  
56019 Vannes CEDEX

mél. : [ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le Directeur départemental des Finances publiques  
du Morbihan

à

*POUR NOUS JOINDRE*

Affaire suivie par : Béatrice MOALIC

téléphone : 02 97 01 51 58

courriel : [beatrice.moalic@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:beatrice.moalic@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. DS: 10915972

Réf OSE : 2022-56132-94208

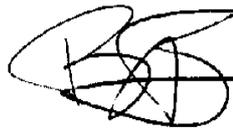
Madame le Président de Golfe du Morbihan  
Vannes Agglomération

**OBJET : LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE**

Par saisine du 19/12/2022, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation Domaniale « PED », quant à la cession à la commune de MEUCON de la parcelle AC 140, située en plein bourg, correspondant à un immeuble bâti mixte acquis le 28 février 2019 par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au prix de 115 000 €.

Dans la mesure où l'opération envisagée a été acquise dans le cadre d'un portage foncier en date du 27 novembre 2018 entre Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et la commune de MEUCON, la revente du bien s'effectue au prix de revient pour laquelle le PED n'est pas compétent.

Pour le Directeur départemental des Finances  
publiques du Morbihan  
et par délégation,



Béatrice MOALIC  
Inspectrice des Finances publiques